

24 janvier 2019

Réforme de la formation professionnelle et de l'apprentissage : l'Association Nationale pour la Formation Automobile (ANFA) organise une 5^{ème} édition de ses Matinales pour informer les entreprises de la Branche

Déployées partout en France, du 24 janvier au 20 février 2019, ces matinées d'information sont un moment privilégié d'information et d'échange avec les entreprises des services de l'automobile et de la mobilité.

La loi du 5 septembre 2018 « pour la liberté de choisir son avenir professionnel » modifie profondément tant le rôle des acteurs que les dispositifs de formation ou leur financement. Pour accompagner les entreprises et faire de ces nouveaux enjeux des opportunités au service de leur développement, l'ANFA au travers de 29 matinales, développera le programme suivant :

- Comprendre la loi et ses impacts sur l'entreprise.
- Se familiariser avec les nouveaux dispositifs et orientations fixés par la loi : plan de développement des compétences, développement de l'alternance et notamment de l'apprentissage, monétarisation du compte personnel de formation (CPF), professionnalisation par l'alternance (pro-A), etc.
- Comprendre les nouvelles règles de financement de la formation professionnelle et de l'apprentissage, mises en œuvre dès 2019.

Dirigeants, responsables des ressources humaines des entreprises du véhicule particulier, du véhicule industriel, du cycle et du motorcycle sont invités à participer afin d'obtenir des réponses concrètes, d'échanger avec d'autres professionnels de la branche et d'anticiper les mutations à venir.

Dès 2019, l'ANFA accompagne les entreprises sur le plan de développement des compétences, tant sur les aspects conseil et ingénierie des compétences, que sur les aspects administratifs et financiers.

Consultez le site dédié aux Matinales de l'ANFA et inscrivez-vous :
<https://matinales.anfa-auto.fr/#!/app/conferences>

À PROPOS DE L'ANFA WWW.ANFA-AUTO.FR

L'ANFA est l'organisme mandaté par les partenaires sociaux pour mettre en œuvre la politique nationale de formation de la Branche des Services de l'Automobile, par le développement et l'harmonisation de l'ensemble des dispositifs de formation professionnelle, initiale et continue, tant au niveau national qu'au niveau régional. L'ANFA compte 10 délégations régionales offrant un service de proximité.

RELATIONS PRESSE ANFA :

Marie-Joëlle Depardieu – 01 41 14 13 41 – depardieumj@anfa-auto.fr

CHIFFRES CLÉS :

500 000 professionnels – 132 000 entreprises
58 000 jeunes en formation • 35 000 apprentis • 815 tuteurs et maîtres d'apprentissage accompagnés • 1 570 CQP délivrés par 370 jurys • financement de 126 000 actions de formation continue des salariés • 500 entreprises inscrites en GPEC